

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/09/2020

Délibération n° D-2020-271

Divers équipements - Marché d'exploitation des installations
climatiques - Lot 1 : Avenant 3

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Méлина TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Direction Patrimoine et Moyens**Divers équipements - Marché d'exploitation des installations climatiques - Lot 1 : Avenant 3**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 14 septembre 2015, la Ville a approuvé l'attribution à ENGIE ENERGIE SERVICES-ENGIE COFELY de 2 lots pour le marché d'exploitation des installations climatiques, passé en groupement de commande, dont la Ville est coordonnateur, avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association Moulin du Roc :

- lot 1 : « confort », pour les sites du Centre d'Action Culturelle (CAC), Espace Michelet (bureaux + salle diffusion CAMJI), Hôtel Administratif Ville de Niort, Centre de rencontres de Noron, Bâtiment du Port, Fort Foucault, Pôle Enfance de l'Orangerie, Halte-garderie, Hôtel Administratif CCAS ;
- lot 2 : « process », pour les sites de l'aérodrome, du crématorium et de la patinoire, crèches Angélique et Mélodie.

Par délibération du 20 juin 2016, deux installations à l'espace Michelet et au parc de Noron ont été rattachées au lot 1 par un premier avenant, puis toujours pour le lot 1 un deuxième avenant, approuvé par délibération du 17 juin 2019, a redéfini les redevances du CAC suite à la fermeture de la médiathèque.

Le marché arrivant à échéance et les travaux de réhabilitation du bâtiment du Moulin du Roc ayant pris du retard en raison de la pandémie liée à la COVID 19, il convient de passer un nouvel avenant pour prolonger d'un an le contrat du lot n° 1 « Confort » uniquement. Cette prolongation entraîne une augmentation du marché estimée à 60 846,24 € TTC, basée sur la révision de prix de juillet 2020.

Le nouveau montant du marché, pour la part Ville de Niort, est le suivant :

N° lot	Désignation	Montant initial en € HT (part Ville)	Montant avec avenants précédents en € HT (part Ville)	Montant nouvel avenant en € HT	Nouveau montant du marché en € HT	Nouveau montant du marché en € TTC
1	Confort	229 582,50	235 906,34	50 705,20	286 611,54	343 933,84

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 au lot n° 1 « Confort » ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



EXPLOITATION DES INSTALLATIONS CLIMATIQUES

Marché N°15231A001

LOT N°1-Confort

Avenant n° 3

Entre :

La VILLE de NIORT, représentée par son Maire en exercice agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal,
d'une part,

Et :

L'entreprise **Engie Energie Services-Engie Cofely**, 1 place Samuel de Champlain,
Faubourg de l'Arche-92930 Paris La Défense cedex.
Représentée par l'agence **Atlantique Limousin du Territoire de l'Ouest**.

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été passé en groupement de commande, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Il a été notifié le 28 septembre 2015 à la Société Engie Energie Services-Engie Cofely.

La durée du marché était fixée à 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2015 et jusqu'au 30 septembre 2020.

Ce marché a fait l'objet de deux avenants :

- L'avenant N°1 a été notifié le 5 juillet 2016 et il concernait le rattachement de deux installations supplémentaires au contrat : le centre de surveillance et les bureaux administratifs du parc de Noron, pour un coût supplémentaire de 8 015.50€ HT.
- L'avenant N°2 a été notifié le 5 juillet 2019 et il concernait la modification du périmètre contractuel suite à la fermeture de la médiathèque du Centre d'Action Culturel (CAC) de Niort, ainsi que la redéfinition des redevances P2 et P3 pour la partie du CAC restant en gestion et suivant la quote part de la Ville de Niort, entraînant une moins-value de 1 691.66€ HT.

L'objet de l'avenant N°3 est la prolongation de ce marché.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE I.DUREE

L'article 1.4 du CCAP est modifié de la façon suivante : la durée du marché court à compter du 1^{er} octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2021.

ARTICLE II. INCIDENCES FINANCIERES

L'augmentation de la durée du marché entraîne une plus-value d'un montant estimatif, pour l'année supplémentaire de 50 705.20 € HT, soit 60846.24 € TTC (TVA 20 %).

Calcul basé sur la révision du 13/07/2020 :

Sites	Redevance P2 en € HT	Redevance P3 en € HT	Total en €HT
Hôtel administratif et péristyle de la Ville de Niort	14 402.48	5 526.04	19 928.52
Centre de rencontres à Noron	8 601.80	10 446.40	19 048.20
Espace Michelet	3 071.92	2 210.20	5 282.12
Moulin du Roc (Centre d'Action Culturel)		6 446.36	6 446.36
Total en € HT	26 076.20	24 629.00	50 705.20

ARTICLE III.REVISION DES PRIX

Les dispositions prévues à l'article 8 du CCAP s'appliquent durant la prolongation du contrat.

ARTICLE IV.RECOURS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

Toutes les autres clauses et conditions générales du marché restent inchangées pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant.

ARTICLE V. CONDITIONS EXECUTOIRES

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter du 1^{er} octobre 2020.

Fait en un exemplaire original

A	A Niort
Engie Energie Services-Engie Cofely La personne habilitée	Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation